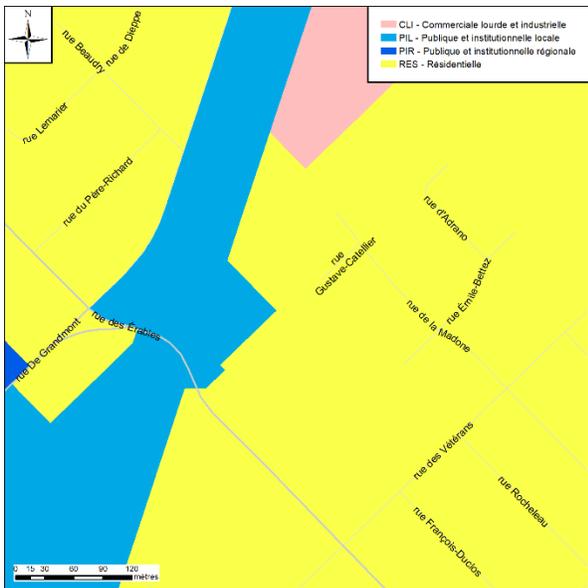


Document explicatif – modification plan d’urbanisme

Informations générales

Titre	Modifier les limites d’une affectation publique et institutionnelle locale pour l’espace vert Gustave-Catellier
Résumé	Le projet de règlement de modification du Règlement établissant le cadre normatif en matière d’urbanisme (2021, chapitre 126) portant le numéro 2023-00-018 pourrait être adopté en concordance avec le présent projet de modification du Règlement sur plan d’urbanisme (2021, chapitre 125). Toutefois, étant donné que certains éléments du projet de règlement de modification du règlement normatif 2023-00-018 ne se font pas par concordance, l’entrée en vigueur se fera selon le processus d’approbation référendaire.
Concordance	Oui
Date	2 mai 2023

Informations sur les dispositions du règlement

Article(s)	1
District(s)	de Sainte-Marthe
Territoire visé	
Objet	Modifier les limites de l’aire d’affectation du sol Public institutionnel locale « PIL » a même une partie de l’aire d’affectation Résidentielle « RES » située à proximité de l’espace vert Gustave-Catellier
Approbation référendaire	Non-susceptible
Pouvoir habilitant LAU	L.A.U., article 110.4.